

**40^e SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE DSCHANG**

**MOT INTRODUCTIF DE MONSIEUR LE
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur le Recteur,
Chers Membres du Conseil,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs ;

C'est toujours avec une émotion non dissimulée que je me tiens devant vous à l'occasion de chacune de nos rencontres où nous devons examiner la marche de l'institution universitaire qui est à Dschang. Je salue la présence de tous les membres du conseil en général, mais en particulier celle des membres –comme le représentant des services du Premier ministre et le représentant de la tutelle, qui y prennent part pour la première fois.

Mesdames et messieurs,

La quarantième session ordinaire du Conseil d'Administration de l'Université de Dschang qui s'ouvre ce jour se tient dans un contexte de grandes mutations dans le régime juridique des établissements publics administratifs dont l'Université de Dschang fait partie. Il vous souvient, en effet, que lors de la session budgétaire de décembre 2018, la période transitoire d'un an, impartie pour l'implémentation de la loi n° 2017/10 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics, avait pris fin et nous avait imposé de revoir profondément la configuration de notre instance qui était passée de près d'une cinquantaine de membres à, à peine, une dizaine désormais.

Pas plus tard que le 19 juin dernier, le Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, dans sa volonté déterminée à impulser un nouveau élan dans la gestion des établissements et entreprises publics en vue de les

rendre plus performantes et aptes à atteindre les objectifs assignés par le Gouvernement, a pris trois importants décrets pour fixer d'autres modalités d'application des lois du 12 juillet 2017. Parmi ces trois décrets, deux intéressent la vie des universités et interpellent les Conseils d'Administration.

Alors que certains continuent encore d'épiloguer sur l'applicabilité de ces textes aux universités, nos convictions déjà fixées depuis la publication de la loi du 12 juillet 2017 sus évoquée demeurent in ébranlées. En effet, en visant nommément à son article 2, les établissements publics à caractère culturel, les établissements publics à caractère scientifique, les établissements administratifs à caractère technique et même les établissements administratifs à caractère spécial, la loi n° 2017/10 et les récents décrets d'application ont naturellement vocation à régir également les universités d'État, au regard de la définition qui en est donnée tant par l'article 1^{er} du décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux universités, que par l'article 19 de la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur, qui conçoivent les universités comme « *des établissements publics à caractère scientifique, technique, professionnel et culturel...* ».

Mon attention a été particulièrement attirée par le décret n° 2019/320 en ses articles 6, 10, 12 et 13. L'article 6 rappelle un certain nombre de missions que nous connaissions déjà, mais insiste, entre autres, sur la mise en place d'une fonction d'audit interne et de contrôle de gestion des établissements publics. L'article 10 énonce dans le détail, les modalités qui doivent encadrer les mandats des membres du conseil. Son alinéa 2 pose qu'« *aucun membre du conseil ne peut siéger une fois son mandat expiré* ». L'article 12, alinéa 2 ajoute qu'« *aucune session du conseil ne peut valablement se tenir si le quorum requis n'est pas atteint, ou s'il est établi que l'un des membres et/ou administrateur présent en a perdu la qualité* ». C'est en vue de rendre toutes ces mesures effectives que l'article 12 alinéa 1 prévoit qu'« *à l'occasion des sessions du conseil d'administration, il est préalablement procédé à la vérification de la qualité des mandats des administrateurs et du quorum* ». Vous comprenez pourquoi nous avons

commencé par évoquer ce point d'entrée de jeu. Dans tous les cas, nous aurons l'occasion, au cours de cette même session, de revenir sur les innovations et les contraintes que ces décrets impliquent pour l'Université de Dschang en général, mais surtout pour le Conseil d'Administration en particulier.

Monsieur le Recteur, distingués membres et invités du Conseil d'Administration,

Parce que chaque nouvelle session est une occasion pour revisiter la marche de l'institution dont nous sommes les administrateurs, permettez-moi de revenir sur certains faits majeurs qui se sont produits ici depuis notre dernière rencontre. J'évoquerai d'abord les jeux universitaires 2019 que l'Université de Dschang a récemment accueillis pour la quatrième fois. Lors de la session budgétaire, nous avons exprimé de profondes appréhensions sur la capacité à mobiliser le budget prévisionnel de cet événement. Malgré la modicité des moyens, nous avons eu droit à des jeux à la fois pleins d'innovations et de réussite. Le format des jeux régionaux a donné tout son sens au thème retenu : des « *Jeux de la Dynamique collective* » organisés dans un contexte de menaces diverses à la paix, à la stabilité et à l'unité de notre pays. Anticipés par un tour de la première mascotte de l'histoire des jeux universitaires dans les huit universités d'État, démarrés par un marathon populaire entre Santchou et Dschang, enchainés par un carnaval culturel et exécutés simultanément à Dschang, Bandjoun et Foumban, les jeux de Dschang 2019 ont réussi à faire oublier le scepticisme manifesté au départ pour céder la place à un sentiment de succès total et de mission accomplie dans les conditions d'une rare efficacité. Je crois que cet exploit réalisé avec un budget modeste mérite les félicitations au Recteur et à tous ses collaborateurs qui, en donnant le meilleur d'eux-mêmes dans les diverses commissions où ils étaient mobilisés, ont rendu témoignage à l'effectivité de la dynamique collective au sein de l'Université de Dschang. Sur le terrain des jeux, nos athlètes n'ont pas égalé nos performances records des années antérieures, mais je crois que nous avons créé un nouveau record d'organisation des jeux universitaires en termes d'éclat, d'efficacité et

d'efficacité, et cela, sur trois campus éloignés, dans trois départements de la région. Il fallait le faire !

Les contraintes associées aux jeux universitaires n'ont curieusement pas émoussé les activités de recherche et de rayonnement international dans lesquelles l'université de Dschang s'illustre de plus en plus tant à l'échelle nationale qu'internationale. Je pense ainsi à la réception récemment par le Recteur et le Président du FONDUDs de l'Immeuble de l'École Doctorale de l'Université réalisé par le Fonds de Développement de l'Université de Dschang. Je pense à la récente cooptation des Professeurs Emmanuel NGAMENI et Simon-Pierre CHOUKEM, respectivement Doyen de la Faculté des Sciences et Doyen de la Faculté de Médecine et des Sciences Pharmaceutiques au sein de la très sélective Académie Camerounaise des Sciences. Je pense aussi à la tenue dans ce campus de la 2^e Assemblée Générale du Réseau des Établissements de l'Enseignement Supérieur et des Institutions de Recherche de l'Afrique centrale (REESIRAC) et de la signature en février dernier, des conventions de partenariat entre l'Université de Dschang et les trois communes de la ville de Bafoussam, dans le cadre du projet « *Universités pro municipales* ».

Les activités d'animation scientifique sont restées vivaces, à l'instar des deux symposiums organisés par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'abord sur les langues et cultures nationales du Cameroun et sur le thème Mémoire, paix et développement. Le colloque sur l'avenir du franc CFA qui s'est tenu du 3 au 4 avril 2019 a connu un retentissement au-delà des frontières nationales. Il en a été de même de la grande conférence de la Faculté de Droit sur le Droit et la croissance économique et de la dédicace de l'ouvrage portant sur *Les Grassfields du Cameroun* publié avec la contribution d'auteurs issus de divers horizons scientifiques et géographiques; des chercheurs nationaux et internationaux.

On peut aisément s'apercevoir, avec ces brèves évocations, que l'Université de Dschang est restée très préoccupée par les questions

d'actualité et s'emploie toujours à apporter chaque fois sa contribution à la compréhension et à la résolution des préoccupations sociétales. Nous encourageons tous les acteurs, responsables des unités de recherche, directeurs de centres, chefs de départements, chefs d'établissements et l'administration à rester dans cette mouvance pour préserver le label de qualité et l'image radieuse qui sont aujourd'hui collés à l'institution.

Comme chacun de nous est censé le savoir, l'objet principal de cette session est l'examen et l'adoption des comptes administratifs, de gestion et matières de l'Université de Dschang pour l'exercice 2018. Il sera précédé de la présentation du rapport de performance du même exercice où nous aurons l'occasion de comparer les promesses qui avaient été faites en leur temps avec les résultats effectivement obtenus au moyen du budget que nous avons alors voté. Pour la plupart d'entre nous, notamment les anciens membres, la méthodologie de travail est connue, de même que l'exigence de sérieux avec laquelle nous nous sommes jusqu'ici acquittés de notre devoir. Je reste optimiste que cette session contribuera, comme les précédentes, à améliorer la gouvernance de l'Université de Dschang et à la maintenir minimalement sur son piédestal conquis au niveau national et sous régional.

C'est sur cet espoir que je déclare ouverts, les travaux de la quarantième session ordinaire du conseil d'administration de l'Université de Dschang.

Je vous remercie.